

Nom - Prénom N° Etudiant

Tél. Email(prénom.nom) :@universite-paris-saclay.fr

Enseignements	Choix	ECTS	CM	Evaluations		Seuil de compensation
				Session 1	Session 2	
BCC1. Enseignements fondamentaux		40				10/20
Droit constitutionnel		5	24	ET	ET	7/20
Droit public de l'économie		5	24	ET	ET	7/20
Libertés publiques		5	24	ET	ET	7/20
Droit administratif approfondi		5	24	ET	ET	7/20
Exposé discussion (Grand oral) *		8		ET	ET	7/20
4 séminaires au choix :						
Questions théoriques du droit public	☐	3	18	ECI		7/20
Questions historiques du droit public	☐	3	18	ECI		7/20
Questions d'actualité des contentieux publics	☐	3	18	ECI		7/20
Questions financières économiques et sociales	☐	3	18	ECI		7/20
Préparation à la composition sur un sujet d'ordre général	☐	3	30	ECI		7/20
BCC2. Enseignements de spécialisation		20				10/20
1 parcours au choix :						
Parcours recherche ou professionnel	☐					
Droit des propriétés des personnes publiques		3	18	ECI		7/20
Questions européennes		3	18	ECI		7/20
Droit des collectivités territoriales		3	18	ECI		7/20
Mémoire au choix :						
Mémoire de recherche	☐	11		Mémoire et Soutenance	Mémoire et Soutenance	10/20
Mémoire de stage	☐	11		Mémoire et Soutenance	Mémoire et Soutenance	10/20
Parcours concours	☐					
Préparation aux questions à réponses courtes et aux oraux		7	20	ECI		7/20
Préparation à la rédaction de note administrative sur dossier		7	25	ECI		7/20
2 séminaires au choix :						
Droit des propriétés des personnes publiques	☐	3	18	ECI		7/20
Questions européennes	☐	3	18	ECI		7/20
Droit des collectivités territoriales	☐	3	18	ECI		7/20
Total annuel		60	222/261			

Modalités de contrôle des connaissances

BCC : bloc de compétences et connaissances

ET : Evaluation terminale :

- Session 1 : examen de fin de semestre
- Session 2 : examen de session 2.

ECI : Evaluation continue intégrale en une session unique :

- Session 1 : épreuves de contrôle continu (intégration d'une épreuve de "seconde chance" au cours de l'UE et avant la période des examens) qui donnent lieu à une note finale.

Conditions de validation de l'année de Master 2:

- Chaque BCC doit être validé : moyenne supérieure ou égale à 10/20 ET résultat « ADMIS »
- Les BCC ne se compensent pas
- La compensation des UE est possible au sein de chaque BCC ;
- Les UE dont le seuil de compensation est de 10/20, ne sont ni compensables, ni compensantes.

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé mon compte Adonis (adresse mail Paris-Saclay) via <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> (unique contact pour toute communication administrative à l'université Paris-Saclay) et avoir pris connaissance du [Règlement des études ainsi que des modalités* particulières applicables à ce contrat pédagogique](#) consultables sur le site.

Date et signature de l'étudiant